

Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 –
Développement territorial et Volet 3 – Vitalisation

CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE
| 2025-2028
MRC PAPINEAU



Adoptée le 18 mars 2026

CM 2026-03-xxx

Table des matières

Introduction	3
Diagnostic territorial et enjeux	3
Vision stratégique	6
Priorités d'intervention, principales actions et indicateurs	7
PRIORITÉ 1 - Renforcer la diversification et la structuration économique du territoire	7
PRIORITÉ 2 - Soutenir le développement de nos secteurs structurants	8
PRIORITÉ 3 - Favoriser l'aménagement territorial durable et la résilience climatique	11
PRIORITÉ 4 - Renforcer la cohésion sociale et les conditions de vie.....	11
PRIORITÉ 5 - Structurer le développement territorial et renforcer l'intelligence territoriale	12
PRIORITÉ 6 - Assurer la vitalisation des communautés présentant des indices de vitalité plus faibles	13
Tableau de bord – Actions et indicateurs de suivi	14
Mise en œuvre.....	15
Gouvernance.....	15
Modalités d'appui aux projets.....	18
Suivi et reddition	21
Après des municipalités, des partenaires et de la population	21
Rapport annuel.....	21
Bilan au Conseil	21
Annexe – Tableau de bord	23

INTRODUCTION

Le Fonds régions et ruralité constitue un levier majeur permettant à la MRC de Papineau de soutenir des initiatives structurantes favorisant la vitalité et le développement de son territoire. Dans un contexte marqué par les défis climatiques, les transformations économiques, les enjeux démographiques et la nécessité de renforcer la cohésion sociale, la MRC souhaite se doter d'un cadre clair, cohérent et mobilisateur pour orienter ses interventions.

La MRC de Papineau entend intervenir de manière stratégique afin de soutenir un développement durable, équilibré et porteur d'avenir pour l'ensemble de son territoire et des municipalités qui la constituent. Le présent Cadre d'intervention s'inscrit dans la continuité des grandes orientations adoptées par le Conseil de la MRC et vise à assurer une cohérence entre les différents outils de planification en vigueur.

Il prend appui notamment sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé, le Plan d'action en développement durable, le Plan stratégique 2023-2028, le Plan de développement économique (PDÉ) 2025-2028 ainsi que sur les politiques et plans d'action sectoriels de la MRC. Ces documents convergent vers une ambition commune : consolider un territoire attractif, prospère, solidaire et respectueux de son environnement.

Le présent document précise la vision de vitalité territoriale de la MRC, identifie les priorités d'intervention et établit les balises permettant d'orienter l'allocation des ressources et le soutien aux projets structurants au cours des prochaines années.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

La MRC de Papineau se distingue par un vaste territoire naturel d'exception, une forte identité rurale, un potentiel agroalimentaire et forestier significatif ainsi qu'un attrait touristique lié à ses paysages, ses plans d'eau et sa proximité des grands centres urbains. Cette position géographique stratégique constitue un levier important d'attractivité résidentielle, économique et récréotouristique. L'identité territoriale repose sur la valorisation des milieux naturels, une activité agricole dynamique, un développement forestier diversifié ainsi qu'une vitalité culturelle et patrimoniale significative.

Le territoire connaît toutefois des transformations importantes. Sur le plan démographique et social, la MRC connaît un vieillissement de la population, des défis liés à la rétention des jeunes et de la main-d'œuvre ainsi que des disparités entre

municipalités. L'accès aux services de proximité, au logement locatif et abordable et aux infrastructures collectives demeure un enjeu déterminant pour la qualité et l'attractivité des milieux de vie

Sur le plan économique, la MRC repose sur plusieurs secteurs structurants - agroalimentaire, foresterie, tourisme, économie sociale, culture et patrimoine - mais fait face à des défis de diversification, d'innovation, de relève entrepreneuriale et d'accès à la main-d'œuvre. Le tissu entrepreneurial est composé majoritairement de petites entreprises, dont la consolidation et la modernisation demeurent essentielles à la résilience économique.

Sur le plan territorial et environnemental, la gestion du développement s'inscrit dans un contexte de protection de la zone agricole, de pressions sur les milieux naturels, de gestion des ressources hydriques et de vulnérabilité accrue aux changements climatiques. Les risques d'inondations, les épisodes de sécheresse et la gestion des eaux pluviales exigent une approche d'aménagement durable et résilient.

Enfin, la vaste étendue du territoire et la diversité des réalités municipales rendent essentielle une coordination supralocale renforcée, une mutualisation des ressources et le développement d'une intelligence territoriale permettant d'éclairer les décisions et d'orienter les investissements.

Par ailleurs, quatorze municipalités du territoire répondent à la définition de dévitalisation établie dans le cadre du volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR). Cette réalité témoigne d'écarts de vitalité persistants au sein de la MRC et confirme la nécessité d'une approche territorialisée et ciblée visant à soutenir la vitalisation des communautés concernées et à améliorer durablement leur cadre de vie.

Dans ce contexte, la MRC est appelée à renforcer sa capacité d'action afin de soutenir la diversification économique, de consolider ses secteurs structurants identitaires, d'assurer un aménagement territorial durable, de renforcer la cohésion sociale et de maintenir des milieux de vie attractifs et pérennes, tout en déployant des interventions ciblées dans les municipalités présentant des indices de vitalité plus faibles.

Les enjeux suivants reflètent les dynamiques structurantes du territoire et s'arriment directement aux priorités d'intervention retenues.

1. Diversification et structuration économique

Le territoire fait face à la nécessité de renforcer la résilience de son économie dans un contexte de transformation du marché du travail, de pression macroéconomique et de dépendance à certains secteurs d'activité. La diversification économique, l'innovation, la modernisation des entreprises et la relève entrepreneuriale constituent

des facteurs déterminants pour assurer la pérennité et la vitalité du tissu économique local.

2. Développement des secteurs structurants

Les secteurs identitaires du territoire – culture, patrimoine, tourisme, agroalimentaire et foresterie – représentent des leviers importants d'attractivité et de développement. Leur consolidation et leur mise en valeur demeurent toutefois un enjeu afin de soutenir le rayonnement du territoire et d'assurer une gestion durable des ressources naturelles et du patrimoine culturel.

3. Aménagement durable et résilience climatique

Le territoire est confronté à des pressions croissantes liées aux changements climatiques, à la protection des milieux naturels et aux contraintes environnementales. La conciliation entre développement territorial et préservation des ressources constitue un enjeu majeur pour assurer un aménagement durable et adapté aux réalités rurales.

4. Cohésion sociale et conditions de vie

Les dynamiques démographiques et les disparités sociales présentes sur le territoire soulèvent des enjeux liés à l'accès aux services, au logement et aux infrastructures collectives. Le maintien de milieux de vie inclusifs, solidaires et favorables à la qualité de vie de l'ensemble de la population demeure un défi important.

5. Consolidation des milieux de vie et structuration territoriale

La vitalité des milieux de vie repose sur une planification territoriale cohérente et une meilleure coordination entre les acteurs municipaux et territoriaux. Le renforcement de la collaboration intermunicipale, la mutualisation des ressources et le développement d'outils d'intelligence territoriale représentent des enjeux clés pour soutenir des décisions éclairées et structurantes.

6. Vitalisation des communautés présentant une plus grande vulnérabilité socioéconomique

Certaines municipalités présentent des indices de vitalité socioéconomique traduisant une plus grande vulnérabilité du milieu, ce qui se manifeste notamment par des défis liés à l'attractivité, à la mobilisation du milieu, au maintien des services de proximité et à la revitalisation des noyaux villageois.

VISION STRATÉGIQUE

La vision constitue le fondement du présent Cadre d'intervention. Elle exprime l'ambition collective en matière de développement que la MRC de Papineau souhaite poursuivre à moyen et long terme et oriente l'ensemble des choix stratégiques, des priorités d'action et des investissements liés au FRR.

Elle s'appuie sur le diagnostic territorial et les enjeux structurants identifiés, lesquels mettent en lumière les transformations démographiques, économiques, sociales et environnementales du territoire ainsi que les écarts de vitalité observés entre les municipalités. La vision traduit ainsi la volonté d'apporter des réponses cohérentes, structurées et adaptées aux réalités du territoire.

Cette vision ne se substitue pas aux planifications existantes ; elle les rassemble et les met en cohérence sous l'angle spécifique de la vitalité territoriale. Elle s'inscrit dans une perspective de développement équilibré conciliant prospérité économique, qualité de vie, cohésion sociale, transition écologique et mise en valeur du patrimoine.

En continuité avec la vision stratégique de développement 2035 (schéma d'aménagement et de développement), la vision de développement durable 2043, la vision stratégique 2028, et la vision de développement économique 2028, la MRC affirme sa volonté de consolider son positionnement comme territoire rural attractif, innovant et résilient.

C'est dans cet esprit que s'articule **la vision** suivante :

La MRC de Papineau affirme son leadership comme territoire attractif et résilient, chef de file de l'économie verte en outaouais.

Par une planification responsable de l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement et la mise en valeur durable de ses ressources naturelles, agricoles, culturelles et patrimoniales, elle favorise la diversification économique, contribue à réduire les écarts de vitalité entre ses communautés et mobilise les acteurs du milieu afin de bâtir des milieux de vie prospères, innovants et inclusifs, offrant des conditions de vie de qualité à l'ensemble de la population.

PRIORITÉS D'INTERVENTION, PRINCIPALES ACTIONS ET INDICATEURS

Les priorités d'intervention énoncées ci-dessous guident les actions et les investissements de la MRC de Papineau dans le cadre du Fonds régions et ruralité. Elles visent à structurer, soutenir et amplifier les initiatives du territoire, sans se substituer aux responsabilités des municipalités locales.

La MRC intervient en complémentarité, en accompagnement et en appui aux démarches municipales et aux initiatives du milieu, notamment par la concertation et la collaboration intermunicipale.

Un tableau de bord présentant la synthèse des priorités, actions et indicateurs est disponible en annexe.

PRIORITÉ 1 - Renforcer la diversification et la structuration économique du territoire

Description

La MRC reconnaît la diversification et la structuration de l'économie comme des leviers essentiels de la vitalité territoriale. Cette priorité vise à soutenir les initiatives contribuant à renforcer le tissu entrepreneurial, à moderniser les activités économiques et à favoriser des projets structurants générateurs de richesse et de pérennité pour l'ensemble du territoire, dans une perspective d'innovation et de transition vers des pratiques plus responsables.

Principales actions

- Soutien aux initiatives structurantes contribuant à la diversification du tissu économique territorial.
- Animation et coordination des chantiers stratégiques du PDÉ (main-d'œuvre, innovation, transformation numérique, relève entrepreneuriale), en collaboration avec les partenaires régionaux.
- Appui aux projets favorisant la modernisation et la compétitivité des entreprises, lorsque ceux-ci présentent un impact structurant pour le développement de leur secteur d'activité.

- Soutien aux démarches collectives favorisant l'adoption de pratiques d'affaires responsables et la transition vers l'économie verte et circulaire.

Indicateurs et cibles

Nombre d'entreprises accompagnées (démarrage, croissance, relève :	50
Nombre d'entreprises accompagnées pour soutenir leur modernisation et leur compétitivité :	15
Nombre de projets structurants soutenus par année :	3
Nombre de projets liés à l'économie verte / circulaire :	5
Nombre de rencontres de démarches collectives :	5

PRIORITÉ 2 - Soutenir le développement de nos secteurs structurants

(culture & patrimoine, tourisme durable, agroalimentaire, forêt & foresterie)

Description

La MRC reconnaît la culture & le patrimoine, le tourisme, l'agroalimentaire ainsi que la forêt & foresterie comme des piliers identitaires et économiques du territoire. Cette priorité vise à renforcer ces secteurs stratégiques afin de soutenir l'attractivité, le rayonnement et la prospérité du territoire, tout en valorisant ses ressources naturelles, agricoles et culturelles.

Principales actions

Culture et patrimoine

- Documentation, protection et mise en valeur du patrimoine culturel.
- Accompagnement des municipalités locales en matière de gestion et de protection du patrimoine immobilier.
- Soutien aux initiatives artistiques et culturelles structurantes.
- Appui aux projets artistiques et d'action culturelle mobilisateurs et à rayonnement territorial.
- Participation aux ententes de partenariat régional en arts et culture.

Tourisme

- Promotion touristique.
- Soutien au développement et à la structuration de l'offre touristique.
- Appui aux projets innovants, notamment en agrotourisme et en écotourisme.
- Élaboration et mise en œuvre d'une politique de soutien aux événements.

Agroalimentaire

- Accompagnement des producteurs et transformateurs agroalimentaires.
- Accompagnement à la structuration de filières agroalimentaires et de projets à valeur ajoutée.
- Soutien à la mise en marché locale, régionale et transrégionale.
- Soutien à la relève et au transfert d'entreprise agroalimentaire.
- Soutien à l'innovation et à la structuration de projets agroalimentaires notamment le projet Agro-Lab Petite Nation

Forêt et foresterie

- Soutien au développement durable sur les terres publiques et les grands territoires privés conciliant les multiples usages du territoire (exploitation forestière, acériculture, agroforesterie, conservation, villégiature, chasse et pêche, et récréotourisme).
- Appui aux projets sylvicoles et forestiers favorisant la création d'emplois durables.
- Soutien à la transformation et à la valorisation des ressources forestières, notamment en deuxième et troisième transformation et par des approches circulaires.
- Appui au développement de l'acériculture et à la valorisation des boisés privés et publics.

Indicateurs et cibles

Culture et patrimoine

Nombre de projets soutenus dans le secteur des arts et de la culture par année :	6
Nombre de projets de mise en valeur du patrimoine soutenus par année :	4

Nombre d'éléments du patrimoine culturel documentés et / ou valorisés par année :	75
Nombre de municipalités accompagnées par année	25
Nombre d'organisations culturelle (autres que municipales) accompagnées par année :	5

Tourisme

Nombre de projets soutenus dans le secteur du tourisme	12
Nombres de rencontre de concertation ou d'accompagnement en tourisme par année	10
Nombre de campagnes de promotion réalisées par année	4
Nombre de projets soutenus dans le secteur événementiel par année	6

Agroalimentation

Nombre de projets collectifs ou de mutualisation soutenus ou accompagnés dans le secteur agroalimentaire :	5
Nombre d'initiatives en agroenvironnement soutenus ou accompagnés par année :	2
Nombre de maillages ou de projets de relève agricole par année :	5
Nombre de rencontres de concertations régionale territoriales :	15
Nombre de producteurs et transformateurs accompagnés par année :	10

Forêt & foresterie

Nombre de projets forestiers ou acéricoles soutenus par année :	2
Nombre d'entreprises ou promoteurs accompagnés par année :	2
Évolution du nombre d'entailles en forêt publique :	+ 100,000

PRIORITÉ 3 - Favoriser l'aménagement territorial durable et la résilience climatique

Description

La MRC reconnaît que la gestion responsable du territoire, la protection des milieux naturels et l'adaptation aux changements climatiques constituent des conditions essentielles à la prospérité à long terme. Cette priorité vise à favoriser un aménagement du territoire durable, à protéger les milieux naturels et à renforcer la capacité d'adaptation du territoire face aux changements climatiques.

Principales actions

- Soutien aux initiatives d'adaptation aux changements climatiques.
- Protection et mise en valeur des milieux naturels et hydriques.
- Accompagnement des municipalités en matière d'aménagement durable.
- Contribuer à la révision du schéma d'aménagement et à l'intégration des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)

Indicateurs et cibles

Nombre d'initiatives d'adaptation aux changements climatiques ou de protection des milieux naturels soutenues :	4
Nombre de projets intégrant des critères environnementaux :	6
Nombre de rencontres de travail liées à la révision du schéma d'aménagement du territoire :	6

PRIORITÉ 4 - Renforcer la cohésion sociale et les conditions de vie

Description

La vitalité territoriale repose sur un tissu social inclusif, solidaire et mobilisé. Cette priorité vise à soutenir les initiatives contribuant à la l'amélioration pérenne des conditions de vie des populations, notamment des jeunes, des familles, des aînés et des personnes en situation de vulnérabilité.

Principales actions

- Développement et structuration de projets collectifs au service des communautés
- Soutien aux initiatives jeunesse, familles et aînés.
- Concertation avec les partenaires communautaires et institutionnels.
- Mise à jour de la PFM-MADA.
- Révision de la politique d'habitation et appui aux projets liés à l'habitation et à l'amélioration des milieux de vie.
- Développement et mise en œuvre d'une politique jeunesse.

Indicateurs et cibles

Nombre de projets collectifs soutenus par année	15
Nombre de rencontres de concertation ou d'accompagnement par année	10
Nombre d'initiatives jeunesse / familles / aînés par année	5
Nombre d'organismes accompagnés par année	10

PRIORITÉ 5 - Structurer le développement territorial et renforcer l'intelligence territoriale

Description

Cette priorité s'applique à l'ensemble du territoire de la MRC. Elle vise à consolider la vitalité des milieux de tout en assurant une coordination stratégique à l'échelle supralocale.

La MRC soutient les municipalités et les organismes du milieu dans leurs démarches de planification, le développement d'infrastructures et de services de proximité ainsi que la mise en œuvre d'initiatives contribuant à des milieux de vie attractifs et pérennes. Elle favorise également la collaboration entre municipalités, la mutualisation des ressources et la réalisation de projets intermunicipaux structurants afin de renforcer la cohérence des interventions à l'échelle du territoire.

Enfin, la MRC entend développer progressivement sa capacité en intelligence territoriale, notamment par la production et l'analyse de données territoriales, le

développement d'outils d'aide à la décision et la mise en œuvre d'initiatives de marketing territorial visant à soutenir le positionnement et l'attractivité du territoire.

Principales actions

- Accompagnement des municipalités et organismes du milieu.
- Appui aux projets d'infrastructures communautaires et de services de proximité.
- Animation territoriale et soutien aux démarches de concertation locale.
- Soutien à la réalisation de projets intermunicipaux structurants.
- Soutien à la mutualisation des services, équipements et expertises.
- Développement progressif d'outils d'intelligence territoriale.
- Déploiement d'initiatives de marketing territorial.

Indicateurs et cibles

Nombre de projets de collaboration territoriale amorcés par année :	2
Nombre de municipalités impliquées dans des démarches de collaboration territoriale :	10
Nombre de démarches visant la mutualisation ou de collaboration intermunicipale accompagnées par année :	2
Nombre d'outils d'intelligence territoriale développés ou mis à jour :	4
Nombre d'initiatives de marketing territorial réalisées :	4

PRIORITÉ 6 - Assurer la vitalisation des communautés présentant des indices de vitalité plus faibles

Description

Cette priorité vise à soutenir la vitalisation des communautés présentant une plus grande vulnérabilité socioéconomique conformément aux objectifs du volet 3 du Fonds régions et ruralité. Elle s'adresse spécifiquement aux municipalités admissibles à ce programme et vise à améliorer les conditions de vie de la population, à renforcer l'attractivité des milieux et à accroître la capacité d'action des communautés locales.

Les interventions privilégient la réalisation de projets structurants favorisant la mobilisation des acteurs du milieu et le développement d'initiatives adaptées aux réalités locales. Elles reposent sur une approche territorialisée et concertée impliquant les municipalités, les organismes et les partenaires du territoire dans la définition et la mise en œuvre des projets.

Les actions soutenues devront contribuer à l'amélioration du cadre de vie, notamment par des initiatives liées à l'animation et à la mobilisation du milieu, au maintien ou au développement de services de proximité, à l'aménagement des noyaux villageois et des espaces publics, ainsi qu'à la création ou à l'amélioration d'espaces de vie collectifs.

Principales actions

- Accompagner les municipalités admissibles dans l'identification de leurs enjeux de vitalisation et la mise en œuvre des pistes d'actions ciblées.
- Soutenir la réalisation de projets structurants contribuant à la diversification des activités, au maintien ou au développement des services de proximité et à la revitalisation des noyaux villageois.
- Appuyer la création, l'aménagement et la mise en valeur d'espaces de vie collectifs et d'infrastructures publiques favorisant la cohésion sociale, la qualité de vie et l'attractivité des milieux.
- Favoriser la mobilisation du milieu et l'accès aux services et aux loisirs, notamment par des initiatives communautaires, culturelles, sportives ou intergénérationnelles, la mutualisation d'équipements et la collaboration entre municipalités.

Indicateurs et cibles

Nombre de municipalités accompagnées:	14
Nombre de projets améliorant le cadre de vie soutenus:	6
Nombre de rencontres ou initiatives de mobilisation par année :	3

TABLEAU DE BORD – ACTIONS ET INDICATEURS DE SUIVI

Conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la MRC de Papineau se dote d'un tableau de bord stratégique permettant

d'assurer le suivi des interventions soutenues par le Fonds régions et ruralité (FRR) ainsi que la mesure des résultats associés aux priorités d'intervention du présent Cadre.

Ce tableau de bord constitue un outil à la fois stratégique et opérationnel. Il permet de soutenir une reddition de comptes rigoureuse auprès du MAMH et d'assurer un suivi structuré, évolutif et transparent des interventions.

Les actions et indicateurs présentés ci-dessous s'appuient sur les plans et politiques en vigueur de la MRC, sur les plans d'action du Service du développement du territoire ainsi que sur la feuille de route de mise en œuvre du Plan de développement économique (PDÉ). Ils sont arrimés aux priorités du Cadre et visent à mesurer leur progression de manière globale, plutôt que de suivre individuellement chacune des actions.

Le tableau de bord fera l'objet d'une mise à jour annuelle afin de tenir compte de l'évolution des priorités, des réalités territoriales et des ajustements nécessaires à la mise en œuvre du Cadre.

Le tableau de bord est disponible en annexe.

MISE EN ŒUVRE

Gouvernance

La gouvernance du Cadre d'intervention repose sur une structure claire, des mécanismes de validation formels et une participation active du milieu, garantissant une gestion responsable et alignée sur la vision de développement durable de la MRC.

Application du cadre, coordination et suivi de la mise en œuvre

La direction du Service de développement du territoire est responsable de l'application du présent Cadre d'intervention, de l'analyse des projets soumis et du suivi des engagements pris par la MRC.

La coordination de la mise en œuvre du Cadre d'intervention est assurée par la direction du Service de développement de la MRC, en étroite collaboration étroite avec la direction générale.

Cette responsabilité comprend :

- La planification annuelle des appels de projets, le cas échéant.
- L'accompagnement des promoteurs.
- L'analyse technique des dossiers.
- Le suivi administratif et financier des projets financés.
- La reddition de comptes à la population.
- La production des rapports requis au MAMH.
- Le suivi des indicateurs de performance liés aux priorités adoptées.
- Révision et ajustement annuel des priorités en fonction de l'évolution des besoins et du contexte, si pertinent.

Par ailleurs, l'agente en développement rural est responsable de la coordination des travaux, de la concertation des municipalités concernées et de la mise en œuvre du volet vitalisation (volet 3).

La direction du service de l'administration est responsable de la gestion financière du Fonds ainsi que de la préparation de la reddition de comptes financière, conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

L'autorisation d'accorder une aide financière est donnée par résolution du Conseil de la MRC, sur recommandation de la direction du Service de développement du territoire, après validation de la direction générale.

Comités et contribution du milieu

La MRC privilégie l'utilisation des structures sectorielles existantes afin d'éviter le dédoublement des instances et d'assurer une cohérence avec les mécanismes déjà en place.

Selon la nature des projets, les agents de développement/conseillers ou des comités sectoriels procèdent à l'évaluation des demandes et formulent des recommandations au Conseil de la MRC.

La contribution du milieu peut prendre différentes formes :

- Consultation ponctuelle des partenaires.
- Participation d'organismes ou d'experts aux comités d'analyse, lorsque pertinent.
- Concertation avec les municipalités locales.

Cette participation vise à assurer la pertinence des projets, favoriser l'adhésion du milieu et maximiser les retombées collectives.

Dans le cadre du volet 3 du Fonds régions et ruralité, chaque municipalité admissible identifie, avec l'aide de l'agente de développement rural, les principaux enjeux de

vitalisation de son territoire et des pistes d'actions cohérentes pour améliorer le cadre de vie.

Mécanismes de prévention des conflits d'intérêts

La mise en œuvre du Cadre d'intervention et l'octroi des aides financières s'effectuent dans le respect des règles applicables au Fonds régions et ruralité (FRR), du Code d'éthique et de déontologie en matière municipale en vigueur à la MRC ainsi que de toute autre disposition législative ou réglementaire applicable.

Rôles et responsabilités des principales parties prenantes

La mise en œuvre du Cadre d'intervention repose sur une répartition claire des responsabilités entre les instances décisionnelles, administratives et sectorielles de la MRC.

Conseil de la MRC

Le Conseil de la MRC agit comme instance décisionnelle. Il adopte le Cadre d'intervention, détermine les priorités et approuve les projets financés par résolution. Il exerce un rôle de surveillance et d'imputabilité.

Direction générale

La direction générale assure un rôle de supervision stratégique. Elle veille à l'alignement du Cadre avec les orientations adoptées par le Conseil de la MRC, notamment les politiques et plans en vigueur, ainsi qu'au respect des obligations légales et ministérielles.

Service de développement

Le Service de développement coordonne la mise en œuvre opérationnelle : appels de projets, analyse des dossiers, suivi administratif et financier, reddition de comptes au ministère et suivi des indicateurs de performance.

Agents de développement / conseillers et comités

Les agents développement/ conseillers accompagnent au besoin les promoteurs dans l'élaboration de leur projet, analysent les projets selon les critères établis et formulent des recommandations destinées Conseil de la MRC. Au besoin, des comités sectoriels peuvent être mobilisés afin d'apporter une expertise complémentaire.

Municipalités

Les municipalités peuvent déposer ou soutenir des projets structurants. Dans le cadre du volet 3, les municipalités admissibles jouent un rôle actif dans l'identification de

leurs principaux enjeux de vitalisation et dans les pistes d'actions ciblées pour y répondre.

Promoteurs

Les promoteurs (entreprises, organismes, coopératives, institutions, municipalités et la MRC à l'occasion) déposent et réalisent les projets conformément aux priorités établies et aux exigences de reddition de comptes.

Partenaires du milieu

Les partenaires et la collectivité peuvent être consultés dans le cadre des démarches stratégiques ou de l'analyse de projets, favorisant une approche concertée et participative.

Modalités d'appui aux projets

Cohérence stratégique

Les modalités d'appui aux projets s'inscrivent en cohérence avec :

- Le schéma d'aménagement et de développement ;
- Les orientations environnementale, sociale, économique et de gouvernance du Plan d'action en développement durable (PADD) ;
- La vision et les axes du Plan stratégique 2023-2028 ;
- La vision du Plan de développement économique 2025-2028 ;
- Les priorités d'intervention adoptées annuellement par le Conseil de la MRC.

Elles sont encadrées par les politiques et fonds suivants :

- La Politique de soutien aux entreprises, qui encadre notamment :
 - Fonds expert-conseil
 - Fonds de développement de l'économie sociale
 - Fonds ADN – amélioration et développement numérique et technologique
 - Fonds Tremplin
 - Fonds Horizon durable
- La Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)
 - Le Fonds jeunesse
 - Le Fonds de mise en valeur du patrimoine
 - Le Fonds de visibilité aux festivals et événements en Petite Nation

- Le Fonds Agro Lab En Actions
- Et tout autres politique ou fonds jugés pertinents et administrés par la MRC
- Politique de soutien aux projets visant à améliorer le cadre de vie des communautés ayant des défis de vitalisation

Ces politiques font partie intégrante du cadre d'intervention.

Utilisation du Fonds régions et ruralité

La MRC de Papineau utilise le Fonds régions et ruralité (FRR) pour soutenir des initiatives relevant de l'une des catégories suivantes :

- Le financement de ressources professionnelles dédiées à la mise en œuvre du présent Cadre d'intervention ;
- La réalisation de projets portés par la MRC et contribuant directement à ses priorités d'intervention ;
- Le soutien à des projets issus d'initiatives du milieu répondant aux priorités d'intervention ;
- La participation à la mise en place d'ententes sectorielles et / ou régionales.

Les projets issus d'initiatives du milieu peuvent être soutenus par le fonds général ou par l'un des fonds dédiés administrés par la MRC, lorsqu'ils répondent aux critères applicables.

Les demandes d'aide financière sont généralement reçues en continu, sous réserve de la disponibilité des enveloppes budgétaires. Certains fonds peuvent toutefois prévoir des appels de projets selon les modalités qui leur sont propres.

L'analyse et l'approbation des demandes s'effectuent conformément au présent Cadre d'intervention, aux politiques en vigueur ainsi qu'aux normes et exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, telles que précisées dans le Guide du délégataire pour la gestion du Fonds.

3. Cheminements décisionnels

Afin d'assurer une gestion rigoureuse et transparente du FRR, la MRC de Papineau distingue deux cheminements décisionnels selon la nature du promoteur.

PROJETS PORTÉS PAR LA MRC

Ce cheminement concerne les projets initiés par la MRC et peut inclure également le financement d'ententes particulières.

Les projets doivent répondre aux conditions suivantes :

- Être portés par une direction ou un service de la MRC
- Démontrer leur cohérence avec les priorités territoriales adoptées
- Contribuer à la vitalité économique, sociale, culturelle ou environnementale du territoire

Le cheminement des projets portés par la MRC s'articule autour des étapes suivantes.

1. Élaboration du projet par la direction concernée
2. Analyse financière et stratégique interne
3. Recommandation par la direction du Service de développement du territoire après validation de la direction générale
4. Présentation et adoption par résolution au Conseil de la MRC
5. Mise en œuvre et reddition de comptes interne

PROJETS ISSUS DU MILIEU

Ce cheminement concerne les projets déposés par :

- Municipalités ou regroupements municipaux
- Organismes à but non lucratif
- Coopératives
- Institutions
- Entreprises privées (selon la Politique de soutien aux entreprises)

Les demandes d'aide financière sont analysées selon un processus formel et uniforme, détaillé ci-dessous.

1. Rencontre préalable avec un professionnel du Service du développement du territoire
2. Dépôt officiel de la demande
3. Analyse administrative et technique
4. Évaluation selon la politique applicable et le fonds correspondant
5. Recommandation interne
6. Décision par résolution du Conseil de la MRC
7. Signature d'un protocole d'entente
8. Suivi et reddition de comptes

Les critères d'admissibilité, modalités financières et obligations des promoteurs sont définis dans les politiques et Fonds applicables

SUIVI ET REDDITION

Auprès des municipalités, des partenaires et de la population

La MRC de Papineau s'engage à assurer une reddition de comptes rigoureuse, transparente et accessible relativement à la mise en œuvre du présent Cadre d'intervention du FRR.

Cette reddition vise à :

- Informer la population et les partenaires de l'utilisation des fonds publics ;
- Favoriser la mobilisation et la confiance envers les actions structurantes menées sur le territoire ;
- Permettre un ajustement continu des interventions en fonction des résultats observés.

Rapport annuel

Un rapport annuel sera produit et rendu public. Il comprendra :

- Les priorités d'intervention visées ;
- Les projets soutenus (nom du projet, promoteur, priorité concernée, coût total et montant accordé) ;
- Les montants engagés et versés ;
- Un bref bilan des retombées territoriales.

Le rapport sera déposé sur le site Web de la MRC et transmis aux municipalités et partenaires.

La coordination du suivi relève du Service de développement territorial, en collaboration avec le Service de l'administration

Bilan au Conseil

Un bilan annuel sera présenté au Conseil de la MRC afin de :

- Assurer le suivi des engagements financiers ;
- Évaluer les retombées des projets ;
- Ajuster les priorités, au besoin.



Le Cadre pourra être ajusté en cours de période si le contexte le justifie.

ANNEXE – TABLEAU DE BORD

PRIORITÉS D'INTERVENTIONS	PRINCIPALES ACTIONS	INDICATEURS DE SUIVI & CIBLES
<p>PRIORITÉ 1 - Renforcer la diversification et la structuration économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux initiatives structurantes contribuant à la diversification du tissu économique territorial. • Animation et coordination des chantiers stratégiques du PDÉ (main-d'œuvre, innovation, transformation numérique, relève entrepreneuriale), en collaboration avec les partenaires régionaux. • Appui aux projets favorisant la modernisation et la compétitivité des entreprises, lorsque ceux-ci présentent un impact structurant pour le développement de leur secteur d'activité. • Soutien aux démarches collectives favorisant l'adoption de pratiques d'affaires responsables et la transition vers l'économie verte et circulaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises accompagnées (démarrage, croissance, relève) <i>Cible : 50</i> • Nombre d'entreprises accompagnées pour soutenir leur modernisation et leur compétitivité <i>Cible : 15</i> • Nombre de projets structurants soutenus <i>Cible : 3</i> • Nombre de projets liés à l'économie verte / circulaire <i>Cible : 5</i> • Nombre de rencontres de démarches collectives par année <i>Cible : 5</i>
<p>PRIORITÉ 2 - Soutenir le développement de nos</p>	<p>Culture et patrimoine</p>	<p>Culture et patrimoine</p>

<p>secteurs & structurants (culture & patrimoine, tourisme durable, agroalimentaire, forêt & foresterie)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Documentation, protection et mise en valeur du patrimoine culturel.• Accompagnement des municipalités locales en matière de gestion et de protection du patrimoine immobilier.• Soutien aux initiatives artistiques et culturelles structurantes.• Appui aux projets artistiques et d'action culturelle mobilisateurs et à rayonnement territorial.• Participation aux ententes de partenariat régional en arts et culture (Entente territoriale avec le CALQ ; Entente spécifique de développement en culturel). <p>Tourisme</p> <ul style="list-style-type: none">• Promotion touristique.• Soutien au développement et à la structuration de l'offre touristique.• Appui aux projets innovants, notamment en agrotourisme et en écotourisme.• Élaboration d'une politique de soutien aux événements.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de projets soutenus dans le secteur des arts et de la culture par année <i>Cible : 6</i>• Nombre de projets de mise en valeur du patrimoine soutenus par année <i>Cible : 4</i>• Nombre d'éléments du patrimoine culturel documentés et / ou valorisés par année <i>Cible : 75</i>• Nombre de municipalités accompagnées par année <i>Cible : 25</i>• Nombre d'organisations culturelle (autres que municipales) accompagnées par année <i>Cible : 5</i> <p>Tourisme</p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre de projets soutenus dans le secteur du tourisme <i>Cible : 12</i>• Nombres de rencontre de concertation ou d'accompagnement en tourisme par année <i>Cible : 10</i>
--	---	--

	<p>Agroalimentation</p> <ul style="list-style-type: none">• Accompagnement des producteurs et transformateurs agroalimentaires.• Accompagnement à la structuration de filières agroalimentaires et de projets à valeur ajoutée.• Soutien à la mise en marché locale, régionale et transrégionale.• Soutien à la relève et au transfert d'entreprise agroalimentaire.• Soutien à l'innovation et à la structuration de projets agroalimentaires notamment le projet Agro-Lab Petite Nation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de campagnes de promotion réalisées par année <i>Cible : 4</i>• Nombre de projets soutenus dans le secteur événementiel par année <i>Cible : 6</i> <p>Agroalimentation</p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre de projets collectifs ou de mutualisation soutenus ou accompagnés dans le secteur agroalimentaire <i>Cible :5</i>• Nombre d'initiatives en agroenvironnement soutenus ou accompagnés par année <i>Cible :2</i>• Nombre de maillages ou de projets de relève agricole par année <i>Cible :5</i>• Nombre de rencontres de concertations régionale territoriales <i>Cible :15</i>• Nombre de producteurs et transformateurs accompagnés par année <i>Cible :10</i>•
--	--	--



	<p>Forêt et foresterie</p> <ul style="list-style-type: none">• Soutien au développement forestier durable conciliant les multiples usages du territoire (exploitation forestière, acériculture, agroforesterie, conservation, villégiature, chasse et pêche, récréotourisme et activités liées aux ressources minérales).• Appui aux projets sylvicoles et forestiers favorisant la création d'emplois durables.• Soutien à la transformation et à la valorisation des ressources forestières, notamment en deuxième et troisième transformation et par des approches circulaires.• Appui au développement de l'acériculture et à la valorisation des boisés privés et publics.	<p>Forêt et foresterie</p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre de projets forestiers ou acéricoles soutenus par année <i>Cible :2</i>• Nombre d'entreprises ou promoteurs accompagnés par année <i>Cible :2</i>• Évolution du nombre d'entailles en forêt publique par année <i>Cible :+ 100 000</i>
<p>PRIORITÉ 3 - Favoriser l'aménagement territorial durable et la résilience climatique</p>	<ul style="list-style-type: none">• Soutien aux initiatives d'adaptation aux changements climatiques.• Protection et mise en valeur des milieux naturels et hydriques.• Accompagnement des municipalités en matière d'aménagement durable.• Contribuer à la révision du schéma d'aménagement et à l'intégration des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'initiatives d'adaptation aux changements climatiques ou de protection des milieux naturels soutenues <i>Cible : 4</i>• Nombre de projets intégrant des critères environnementaux <i>Cible :6</i>• Nombre de rencontres de travail liées à la révision du schéma d'aménagement du territoire par année <i>Cible :6</i>



<p>PRIORITÉ 4 - Renforcer la cohésion sociale et les conditions de vie</p>	<ul style="list-style-type: none">• Structuration de projets collectifs en développement social.• Soutien aux initiatives jeunesse, familles et aînés.• Concertation avec les partenaires communautaires et institutionnels.• Mise à jour de la politique MADA.• Révision de la politique d'habitation et appui aux projets liés à l'habitation et à l'amélioration des milieux de vie.• Développement et mise en œuvre d'une politique jeunesse.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de projets collectifs soutenus par année <i>Cible : 15:</i>• Nombre de rencontres de concertation ou d'accompagnement par année <i>Cible :10</i>• Nombre d'initiatives jeunesse / familles / aînés par année <i>Cible :5</i>• Nombre d'organismes accompagnés par année <i>Cible :10</i>
<p>PRIORITÉ 5 - Structurer le développement territorial et renforcer l'intelligence territoriale</p>	<ul style="list-style-type: none">• Accompagnement des municipalités et organismes du milieu.• Appui aux projets d'infrastructures communautaires et de services de proximité.• Animation territoriale et soutien aux démarches de concertation locale.• Soutien à la réalisation de projets intermunicipaux structurants.• Soutien à la mutualisation des services, équipements et expertises.• Développement progressif d'outils d'intelligence territoriale.• Déploiement d'initiatives de marketing territorial.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de projets de collaboration territoriale amorcés par année Nombre de projets intermunicipaux ou de mutualisation soutenus par année <i>Cible : 2</i>• Nombre de municipalités impliquées dans des démarches de collaboration territoriale <i>Cible : 10</i>• Nombre de démarches visant la mutualisation ou de collaboration intermunicipale accompagnées par année <i>Cible : 2</i>• Nombre d'outils d'intelligence territoriale développés ou mis à jour <i>Cible : 4</i>



		<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'initiatives de marketing territorial réalisées <i>Cible : 4</i>
<p>PRIORITÉ 6 - Assurer la vitalisation des communautés présentant des indices de vitalité plus faibles</p>	<ul style="list-style-type: none">• Accompagner les municipalités admissibles dans l'identification de leurs principaux enjeux de vitalisation et dans les pistes d'actions ciblées pour y répondre.• Soutenir la réalisation de projets structurants contribuant à la diversification des activités, au maintien ou au développement des services de proximité et à la revitalisation des noyaux villageois.• Appuyer la création, l'aménagement et la mise en valeur d'espaces de vie collectifs et d'infrastructures publiques favorisant la cohésion sociale, la qualité de vie et l'attractivité des milieux.• Favoriser la mobilisation du milieu et l'accès aux services et aux loisirs, notamment par des initiatives communautaires, culturelles, sportives ou intergénérationnelles, la mutualisation d'équipements et la collaboration entre municipalités.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de municipalités accompagnées pour la durée de l'entente <i>Cible :14</i>• Nombre de projets améliorant le cadre de vie soutenus pour la durée de l'entente <i>Cible : 6</i>• Nombre de rencontres ou initiatives de mobilisation par année <i>Cible : 3</i>